

2. LES OBJECTIFS SCIENTIFIQUES

Les objectifs scientifiques portent sur la diminution de la dépendance vis à vis des sociétés étrangères en terme d'introduction, d'exploitation des nouvelles technologies dans les différentes étape du cycle de production, de transport, de distribution et de commercialisation.

Ainsi, les actions de recherche pour l'ensemble des branches ont pour objectif essentiel le développement et la mise en exploitation des technologies nouvelles d'exploration, d'exploitation et de valorisation des matières premières. Ceci se traduit par une multitude d'objectifs intermédiaires. Il s'agit notamment de la maîtrise des techniques modernes de recherche géologique et minière (techniques d'interprétation, modélisation, analyse, détection, etc.), de la gestion rationnelle des ressources existantes (méthodes et techniques d'exploitation adaptées, entretien, transport dans les mines), caractérisation et traitement des minerais, maîtrise et application de techniques de géophysique (prospection radioélectrique et électrique, gravimétrie, rayonnement cosmique), connaissance des marchés intérieurs et extérieurs des produits miniers, connaissances des ressources minérales, minières du sous-sol saharien, du nord et off shore, maîtrise des méthodes d'augmentation du TUC (taux de récupération) et de valorisation des gisements, amélioration de la fiabilité des installations et des moyens de production, amélioration des performances de forage et de transport, synthèse de produits nouveaux, promotion de la maintenance prédictive et protection des équipements contre la corrosion, prise en charge des problèmes de pollution liés aux activités du secteur.

3. PROGRAMMES DE RECHERCHE

Les objectifs de recherche scientifique cités supra ont été traduits en domaines, axes et thèmes de recherche, regroupés au sein de deux programmes nationaux, adoptés lors des assises en juin 1995. Il s'agit du programme national exploration et exploitation des matières premières et du programme valorisation des matières premières et industries.

La concertation intersectorielle a permis de définir dans le premier programme cinq domaines contenant une cinquantaine d'axes de recherche. Les cinq domaines concernés portent sur la recherche géologique, la recherche et le développement minier, l'exploitation des mines, l'exploration des hydrocarbures, le développement et l'exploitation des gisements d'hydrocarbures.

En matière de valorisation des matières premières, le domaine de recherche s'articule autour de huit axes relatifs au raffinage, à la pétrochimie, aux polymères, à la catalyse, au gaz naturel, à la pollution par les hydrocarbures et dérivés.

4. MESURES INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES

En matière de mesures institutionnelles, il y a lieu de modifier le statut de l'O.R.G.M en établissement public à caractère scientifique et technique.

5. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Les activités de recherches scientifiques et techniques dans le domaine des énergies et des mines sont menées actuellement par environ 530 personnes, dont 65 à temps plein. L'effectif nécessaire pour la mise en oeuvre du programme quinquennal est de 1387 personnes, dont 130 à temps plein.

INDUSTRIES

1. OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES

Le secteur des industries se caractérise par une bonne répartition spatiale de son réseau, constitué d'unités de production couvrant un grand nombre de branches industrielles. Il se caractérise également par l'importance et la diversité des ressources naturelles (minières, minérales et végétales).

Ce secteur dispose, en outre, d'un potentiel humain non négligeable avec un degré de qualification appréciable. A coté de ces points positifs, il y a lieu de noter un grand nombre de faiblesses chroniques dont: le bas niveau d'intégration des différentes branches et la faible valorisation des ressources existantes. Par ailleurs, la faible utilisation des capacités installées (50% en moyenne), la sous utilisation de l'outil de production (23% du chiffre d'affaires) et la faiblesse de ses exportations hors hydrocarbures constituent de véritables entraves au développement de l'économie nationale.

Il y a lieu d'ajouter à ces contraintes d'autres points faibles, entre autres, l'inadaptation de la configuration actuelle devenue vulnérable car ne favorisant pas le partenariat et la privatisation.

La régression progressive de ses capacités de production, d'emploi et d'investissements ainsi que la non satisfaction des besoins d'un marché national et régional important s'ajoutent aux points déjà cités et démontrent la situation difficile de ce secteur hautement stratégique pour l'avenir du pays.

Face à ces faiblesses et pour entrer de plein pied dans l'économie de marché, il y a lieu de fixer des objectifs économiques dans le temps et dans l'espace. Le programme quinquennal semble être une initiative réaliste. Les objectifs à moyen terme assignés à ce secteur visent: l'élévation du taux de croissance industrielle, par le doublement de la production à travers la redynamisation et l'utilisation des capacités installées. Il est prévu également le rééquilibrage de la balance commerciale (augmentation du chiffre d'affaires à l'exportation à 4 milliards de dollars) et le développement des capacités de production de produits sensibles notamment les produits agricoles, pharmaceutiques et les matériaux de construction.

Ces objectifs ne pourront être atteints que par une reconversion technologique hardie.